



Association de Formation des Professionnels de Santé

INSTITUT de Formation Aides-Soignants et Paramédical

Parc de l'étoile – Bâtiment B - 100, av de Verdun – 92390 Villeneuve la Garenne

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

Des éléments suivants qui m'engagent contractuellement avec l'AFPS :

PEDAGOGIE :

☞ Pour tous problèmes concernant les stages ou les cours vous devez vous adresser directement aux coordinatrices.

☞ Les lieux et horaires des stages des modules 2, 3, 6 ne sont pas négociables, tant avec l'AFPS qu'avec le terrain de stage, le Stage Projet Professionnel du module 3 doit être trouvé par le stagiaire à l'exception des stagiaires qui ne valideront pas leur MSP 3 et qui devront la refaire sur leur module M3 professionnel. Dans ce cas le centre de formation pourra imposer un lieu de stage dans la périphérie du centre de formation.

En cas de problème sur le terrain de stage, le stagiaire devra informer son formateur référent.

☞ Il est rappelé que les cours se déroulent de 8h30 le à 12h00 et de 13h00 à 16h30, toute arrivée après le début des cours sera considérée comme un retard et devra faire l'objet d'une autorisation d'entrée en cours qui sera délivrée par l'intendant ou le secrétariat.

Les stagiaires s'engagent à suivre assidument les formations. En cas d'absences, celles-ci doivent être justifiées. Cependant, elles ne peuvent excéder 5 jours, au-delà le stagiaire ne pourra être présenté au jury final.

Toutes les absences en demi-journée compteront pour une journée complète.

Les visites pédagogiques sont obligatoires, la non-participation est considérée comme une absence qui sera déduite et facturée.

ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

☞ Pour tous problèmes administratifs, le stagiaire devra s'adresser au secrétariat, qui l'orientera vers la personne habilitée.

Les rendez-vous avec la direction sont pris auprès de l'Assistante de direction Mme après l'exposé du motif. Tout refus d'information entrainera une non-prise de rendez-vous.

☞ En cas d'absence, le stagiaire pris en charge par un financeur, se verra facturer cette absence (NDR contrat de formation signé).

En cas de trois retards non justifiés, le stagiaire se verra facturer la somme de 35 € par demi-journée d'absence.

☞ En cas de retour de deux impayés, la direction mettra fin à la formation pour non-respect des engagements contractuels.

☞ En cas de comportement inadapté en stage ou en cours, le centre de formation saisira le conseil de discipline.

Je soussigné(e)reconnait avoir été informé

le/...../201